



Quel **projet de territoire** pour les **Vallées du Haut-Anjou** ?

- ! Diagnostic de territoire
- ! Concertations multi-acteurs
- ! Stratégie de territoire

Un projet de territoire co-construit

Un projet territorial est une projection et un cap pour notre territoire. La Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou (CCVHA) a souhaité mener cette démarche afin de se développer de manière cohérente, coordonnée et responsable.

Concrètement, le projet de territoire est constitué d'un diagnostic et d'une stratégie, elle-même déclinée en programme d'actions. Il concerne la Communauté de communes, mais également ses communes membres et les parties prenantes, qu'elles soient des acteurs de la société civile, des associations ou bien de simples citoyens. Il incarne une ambition commune, une solidarité territoriale forte et l'implication de tous les acteurs en faveur de l'avenir.

Ce projet permet de cultiver le faire ensemble, grâce à la concertation et la co-construction qui ont structuré son élaboration et qui se poursuivront tout au long de la mise en œuvre du programme d'actions. Élus intercommunaux et communaux, citoyens, associations, représentants du personnel, partenaires... toutes les forces vives du territoire ont été conviées à des temps partagés. Quatre « Fabriques territoriales » ont permis de récolter les idées des participants. Des séminaires ont été organisés avec les élus municipaux d'une part et les représentants du personnel d'autre part. Les habitants ont pu s'exprimer au travers d'un questionnaire largement diffusé, ainsi qu'à l'occasion de quatre rencontres.

Ce projet de territoire révèle notre vision commune pour la CCVHA de demain, mais aussi le récit de ce que nous voulons construire. Le document que vous tenez entre vos mains explique sa genèse et les orientations qui ont été choisies.

LES GRANDES ÉTAPES DU PROJET DE TERRITOIRE



Édito

ÉTIENNE GLÉMOT

Président de la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou

UNE AMBITION POUR UN AVENIR PLUS DURABLE

Alors que notre stratégie est connue depuis quelques mois, notre collectivité vient de renouveler pour la première fois ses élus locaux. Le signe fort de l'installation de la nouvelle gouvernance a été une parité parfaite parmi l'exécutif. Cela ne s'est pas fait par hasard mais bien parce que le renouvellement de la gouvernance est l'un de nos 4 axes de travail majeurs. Nous devons donc être exemplaires en nous ouvrant aux forces vives locales.

Un projet de territoire est une ambition commune pour notre lieu de vie, un étendard proposé à toute notre population pour que l'action de chacun aille dans la même direction. Chaque progression suivant le même objectif est, in fine, au service et au bénéfice de tous.

Quand nous avons lancé ce projet d'une stratégie commune en octobre 2018, nous venions juste de définir par qui étaient portées les compétences des collectivités. Depuis, après de très nombreuses commissions ouvertes, nous avons décidé que nous souhaitons agir pour accueillir durablement de nouveaux habitants, faire vivre et partager les ressources d'une identité rurale mobilisée, encourager le rayonnement sur tout le territoire des dynamiques urbaines attractives du bassin angevin, et bien sûr, associer les citoyens, les associations, les entreprises... à l'action publique. D'une manière générale, tout ceux qui portent une ambition pour les Vallées du Haut-Anjou.

Ce document est le vôtre. Il s'agit de votre feuille de route. À nous tous de la partager pour nos actions collectives.

Sommaire

P.4
Notre identité : un territoire jeune pour une nouvelle ruralité

P.8
Nos atouts : des ressources, des liens, une population

P.12
Notre attractivité à renforcer

P.18
Notre vision stratégique pour un territoire responsable

NOTRE IDENTITÉ :

un territoire jeune pour une nouvelle ruralité



Qu'est-ce qui caractérise profondément notre Communauté de communes ? Cette question est essentielle car elle pose les fondements du projet de territoire : ce que nous sommes. La réponse constitue ce que l'on nomme « l'identité du territoire », notre ADN, ce qui nous rend unique et que l'on ne retrouve nulle part ailleurs. Cette première partie en dresse le portrait.

Un territoire jeune

La Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou est entreprenante et dynamique. Située au nord d'Angers, elle offre un cadre et une qualité de vie appréciée par sa population, la plus jeune du département.

Issue de la fusion des Communautés de communes du Haut-Anjou, de Ouest-Anjou et de la Région du Lion d'Angers, la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou (CCVHA) a été créée le 1^{er} janvier 2017, dans un contexte de réforme administrative profonde. Sur le territoire de la CCVHA, les élus ont fortement impulsé une recomposition territoriale massive, avec la création de cinq communes nouvelles regroupant vingt communes historiques. Ainsi, le nombre de communes a été divisé par deux en quatre ans, passant de trente à seize. En outre, dès 2014, la Communauté de communes a mis en place un schéma de mutualisation très ambitieux, intégrant onze de ses seize communes membres. Dans la continuité des réformes territoriales, cette mutualisation porte sur certains sujets dépassant les limites administratives du territoire. Forts de cette diversité et de cette richesse, les élus communautaires et communaux ont souhaité travailler sur des valeurs et une identité commune.

Une population plus jeune qu'ailleurs

La moyenne d'âge des habitants des Vallées du Haut-Anjou est inférieure à celle des territoires voisins. En effet, par rapport aux références départementales et régionales, l'ensemble des classes d'âge de plus de 40 ans sont sous-représentées (voir le tableau ci-contre). Cette jeunesse relative est répartie de façon homogène sur tout le territoire. Par ailleurs, les Vallées du Haut-Anjou connaissent depuis la fin des années 1990 une dynamique de rajeunissement dans les trois bassins de vie, qui s'est accélérée depuis 2010. Cette tendance contribue au dynamisme démographique que connaît notre Communauté de communes.

2017

Création de la CCVHA

16

communes

36 912

habitants dont 55% ont moins de 40 ans

	0-10 ans	11-24 ans	25-39 ans	40-59 ans	60-74 ans	75 ans et plus
CC des Vallées du Haut-Anjou	18%	16%	21%	25%	12%	8%
Maine-et-Loire	14%	18%	18%	26%	14%	9%
Pays de la Loire	14%	17%	18%	26%	15%	10%

Source : Projet de territoire, Chiffres-clés CCVHA - AURA, p9

Trois bassins de vie

Pour définir l'identité d'un territoire aussi grand que celui des Vallées du Haut-Anjou, les bassins de vie demeurent une échelle intéressante : ce sont des composantes qui disent beaucoup de la population, des activités économiques et de la dynamique du territoire.

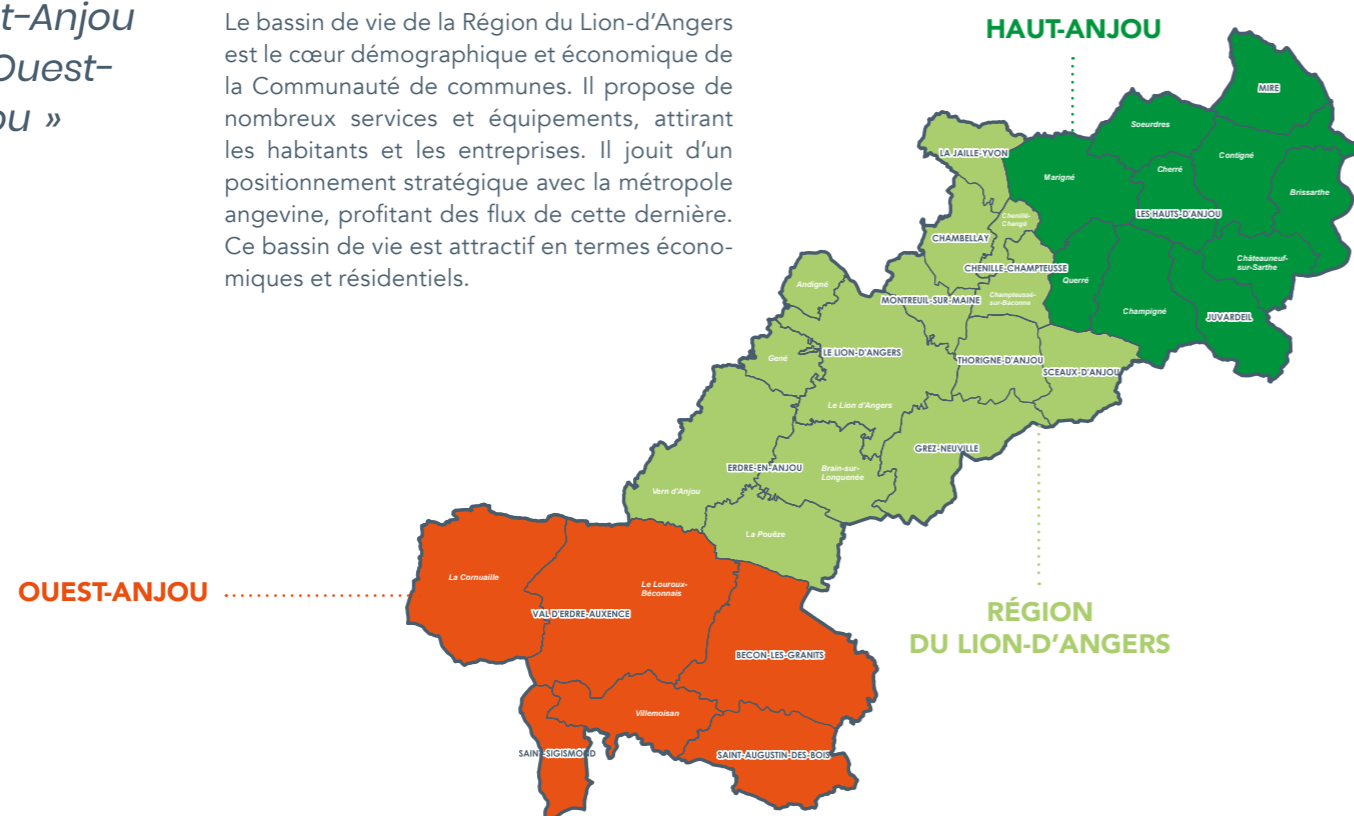
On définit un bassin de vie comme « le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants » (Insee). Selon cette définition, le nôtre est composé de trois bassins de vie : celui de la Région du Lion-d'Angers, celui du Haut-Anjou et celui de l'Ouest-Anjou. Ils correspondent en partie aux périmètres des anciennes Communautés de communes. Au sein de ces bassins de vie, des pôles économiques se distinguent : le Louroux-Béconnais et Bécon-les-Granits pour le bassin de vie de l'Ouest-Anjou, Vern-d'Anjou et le Lion-d'Angers pour le bassin éponyme, et enfin Châteauneuf-sur-Sarthe et Champigné pour le Haut-Anjou. Ces pôles concentrent les équipements et services et les zones plus rurales sont tournées vers ceux-ci.

Des profils différents selon les bassins de vie

Le bassin de vie de la Région du Lion-d'Angers est le cœur démographique et économique de la Communauté de communes. Il propose de nombreux services et équipements, attirant les habitants et les entreprises. Il jouit d'un positionnement stratégique avec la métropole angevine, profitant des flux de cette dernière. Ce bassin de vie est attractif en termes économiques et résidentiels.

Au sud-ouest, le Louroux-Béconnais et Bécon-les-Granits sont deux pôles munis d'équipements et services. Ce bassin de vie accède plutôt facilement à la métropole angevine et bénéficie d'une relative autonomie économique.

Le bassin de vie du Haut-Anjou présente une situation différente. Plus éloigné d'Angers Loire Métropole, l'accès aux équipements et services y est moins aisé. Le bassin de vie accueille une population moins jeune et qui augmente plus lentement que ses voisins. En revanche, il dispose d'activités industrielles et peut faire appel à une main d'œuvre impliquée et formée, en continuité avec la Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe.



Quand rural se conjugue avec périurbain

Le territoire présente un profil composite, avec des zones rurales et des centres-bourgs. Il est caractérisé par cet aspect périurbain. Ici, urbain et rural se côtoient, pour former une identité singulière.



« Si la ruralité imprègne le territoire, la Communauté de communes s'inscrit néanmoins dans l'aire urbaine d'Angers : c'est un territoire périurbain. »

Une ruralité indéniable

Le caractère rural du territoire fait partie de notre histoire. Aujourd'hui encore, 74% du sol est dédié à l'agriculture. En termes d'emplois, 12% des actifs travaillent pour l'agriculture au sein de la Communauté de communes, une proportion non négligeable. Cette activité économique imprègne les mentalités : la ruralité est un héritage que portent les habitants. Une économie agricole diverse et des ambiances rurales ouvertes sur des modes de vie plus citadins, un patrimoine bâti de caractère, un maillage bocager emblématique d'un environnement et de paysages naturels de qualité... autant de spécificités qui forgent l'identité du territoire.

Un territoire périurbain

Si la ruralité imprègne le territoire, la Communauté de communes s'inscrit néanmoins dans l'aire urbaine de la métropole d'Angers. La CCVHA est la Communauté de communes la plus intégrée en termes de population et de territoire dans cette aire urbaine, alors même qu'elle ne fait pas partie de l'espace métropolitain. Par ailleurs, les Vallées du Haut-Anjou possèdent des bourgs dynamiques, avec en premier lieu Le Lion-d'Angers. Dotés de services et de logements, ils constituent des zones plus « urbaines », permettant ainsi de qualifier le territoire de périurbain.

74% du sol est dédié à l'agriculture

6 centres-bourgs

NOS ATOUTS : des ressources, des liens, une population



Notre identité se fonde sur nos atouts qui sont le moteur de l'attractivité territoriale. En effet, ce sont des arguments nécessaires pour l'implantation d'entreprises, la création d'emplois ou l'arrivée de nouveaux habitants. Bien souvent, lorsque l'on est sur un territoire, on ne se rend pas compte des richesses qu'il abrite. Nous les révélons ici aux acteurs locaux pour fédérer nos agents, nos élus, nos habitants et les rendre fiers. Connaître nos atouts est un prérequis pour les valoriser au-delà de nos frontières.

Un territoire pivot

La Communauté de communes est un territoire ouvert vers l'extérieur, d'expérimentation et d'innovation, de flux de coopérations intra et intercommunautaires avec les autres territoires. Bénéficiant de forts liens avec la métropole d'Angers, elle se présente comme un pivot entre la vie métropolitaine et la ruralité.

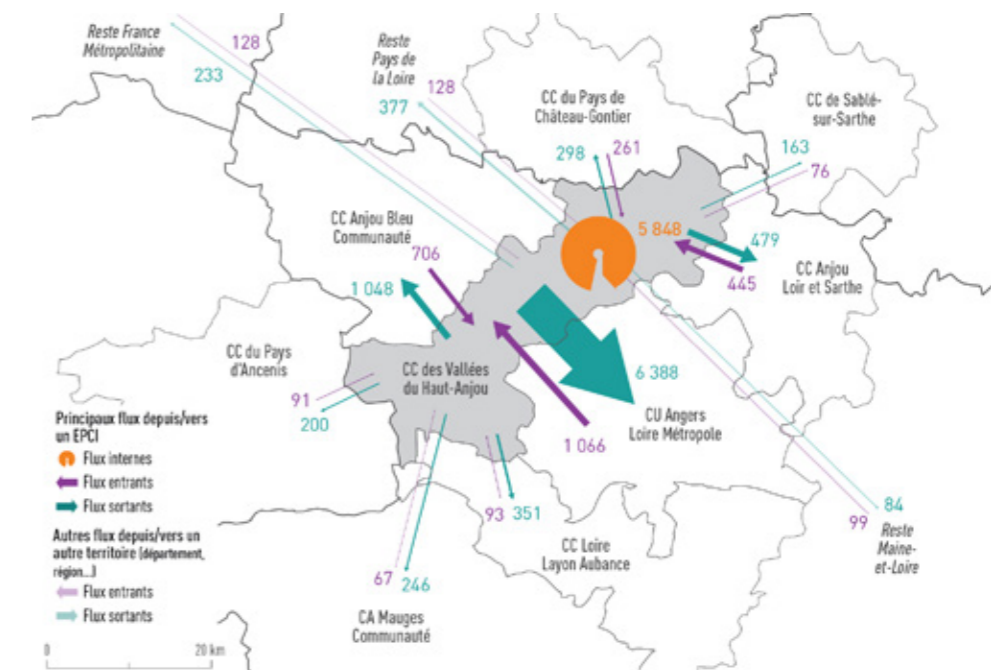
Le territoire de la CCVHA fait partie presque entièrement de l'aire urbaine d'Angers*. Cette proximité est un atout : la métropole est un bassin d'emploi et attire à ce titre des talents. D'ailleurs, de nombreux habitants y travaillent, comme en attestent les nombreux flux domicile-travail des Vallées du Haut-Anjou vers Angers Loire Métropole.

L'accès aux équipements urbains est un argument de taille pour les futurs habitants des Vallées du Haut-Anjou. Les flux résidentiels intrants de la métropole vers la CCVHA sont importants. Cela s'explique par une tendance nationale : de plus en plus de personnes viennent s'installer dans les zones périurbaines. Justement, la Communauté de communes offre à la fois l'accès à une zone urbaine et un cadre de vie agréable à la campagne.

« La Communauté de communes offre à la fois l'accès à une métropole et un cadre de vie agréable à la campagne »

La Communauté de communes pourrait également se développer vers d'autres horizons. Les liaisons en cours d'étude vers Laval d'un côté et vers Châteaubriant et Saint-Nazaire de l'autre seraient profitables aux Vallées du Haut-Anjou. Le développement du territoire pourrait demain bénéficier de ces nouvelles opportunités.

* à l'exception des communes de La Cornuaille (Val-d'Erdre-Auxence), de La Jaille-Yvon et de Miré.



Source : Projet de territoire, Chiffres-clés CCVHA - AURA, p11

Des ressources agricoles et environnementales

La ruralité n'est pas un vain concept : sur les Vallées du Haut-Anjou, elle se manifeste par des ressources agricoles et environnementales importantes. Le maillage bocager est un atout indéniable, qu'il s'agira de protéger.

12%

des actifs travaillent dans le secteur agricole

480

exploitations agricoles sur le territoire

4 916 km

de haies bocagères

106 m/ha

de haies



L'agriculture est présente dans les trois bassins de vie, avec près de 500 exploitations agricoles. Ces dernières sont majoritairement de grande taille, bien que de petites exploitations, favorisant le circuit-court, se développent progressivement. Il s'agit principalement d'élevage, en majorité bovin, mais également porcin ou de volaille. Des cultures céréalières sont aussi présentes.

possédons des ressources aquatiques. Outre les trois rivières qui traversent la CCVHA que sont la Sarthe, la Mayenne et l'Oudon, le territoire comporte des mares et des zones humides, réparties de manière inégale entre les bassins de vie. Notre Communauté de communes accueille également huit espaces naturels sensibles et deux zones spéciales de conservation.

En ce qui concerne la faune et la flore, 17,6% du territoire est considéré comme un réservoir de biodiversité.

La restauration des haies dans le cadre de notre Contrat nature, celle des coteaux en déprise, l'introduction de ruchers au sein des agglomérations comme au Lion-d'Angers... participent à renforcer cette biodiversité locale.

Toutes ces ressources constituent une richesse qui attire : les touristes apprécient les randonnées, les balades dans le bocage et se régaler des produits du terroir.

Le bocage est caractéristique de notre territoire, avec en moyenne 106 m de haies par hectare.»

Le bocage est caractéristique de ce que nous sommes, avec en moyenne 106 mètres de haies par hectare, ce qui est bien au-dessus de la moyenne départementale et régionale. Au-delà de cette ressource paysagère, nous

Une démographie dynamique

La population des Vallées du Haut-Anjou n'a cessé de s'accroître depuis la fin des années 1970, avec une accélération de ce phénomène depuis les années 2010. Cette dynamique montre que le territoire attire et continuera d'attirer grâce à une population volontaire et active.

Les Vallées du Haut-Anjou ont su capter les flux démographiques de la région : la population s'est accrue plus fortement que dans les autres Communautés de communes qui font partie de l'aire urbaine d'Angers. Les trois bassins de vie ont, sur le long terme, augmenté de manière non négligeable leur population.

Cette dynamique démographique s'explique par plusieurs facteurs imbriqués. Le territoire attire les citadins qui souhaitent délaisser la métropole angevine, et ce d'autant plus que du foncier a été disponible à un prix accessible et avantageux. En comparaison avec les territoires limitrophes, la moyenne de prix du foncier est inférieure à celle du département pour les logements anciens, et se trouve dans la fourchette basse pour les logements neufs*. De nombreux primo-accédants ont ainsi choisi la Communauté de communes pour leur

première acquisition. Ces jeunes ménages ou couples en âge de procréer qui s'installent sur le territoire contribuent au rajeunissement de la population. Les nombreuses naissances engendrent une diminution automatique de l'âge moyen de la population.

Grâce à cette attractivité résidentielle, le territoire dispose d'une population d'âge active importante, ce qui représente un vivier de main d'œuvre disponible.

« La population a augmenté plus fortement que dans les autres Communautés de communes qui font partie de l'aire urbaine d'Angers. »

* source : INSEE 2016

+ 624

habitants entre 2017 et 2019

802

nouveaux ménages entre 2011 et 2016 (INSEE)

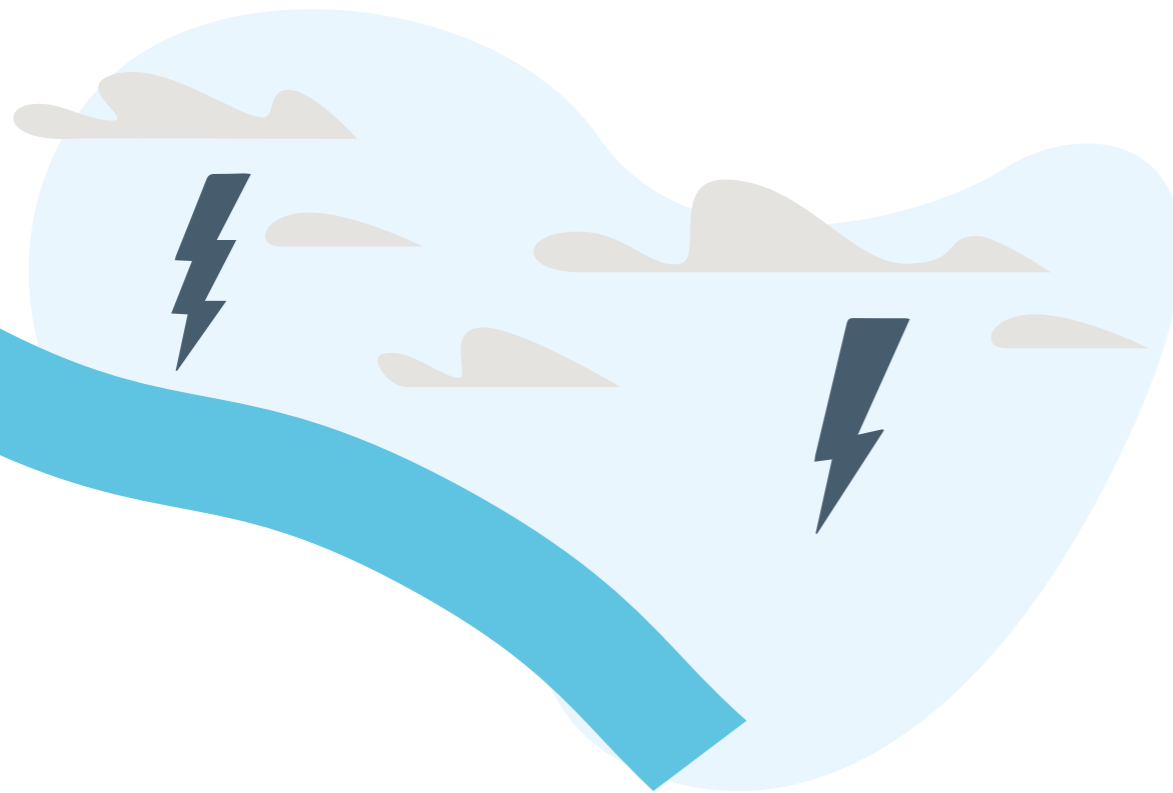
12,3%

des ménages ont emménagé il y a moins de deux ans (INSEE 2016)

	Population municipale 2015	Croissance démographique 2010-2015			Croissance démographique 1999-2010		
		Évolution annuelle moyenne	Contribution du solde naturel	migratoire apparent	Évolution annuelle moyenne	Contribution du solde naturel	migratoire apparent
CC des Vallées-du-Haut-Anjou	35 792	1,31%	0,85%	0,46%	2,05%	0,74%	1,31%
Maine-et-Loire	809 055	0,61%	0,47%	0,14%	0,63%	0,51%	0,11%
Pays de la Loire	3 718 512	0,81%	0,38%	0,43%	0,94%	0,45%	0,50%

Source : Projet de territoire, Chiffres-clés CCVHA - AURA, p8

NOTRE ATTRACTIVITÉ à renforcer



Tout territoire est confronté à des défis, voire des menaces pour son développement. L'élaboration du projet territorial a permis d'identifier les problématiques qui se poseront à l'avenir. L'attractivité, tant économique que résidentielle, en est une, mais ne doit pas faire oublier l'importance de la cohésion territoriale. L'évolution du foncier, mais aussi de l'agriculture sur le territoire, sont deux autres problématiques majeures, s'ajoutant à la nécessaire transition énergétique et climatique, dont l'évolution des mobilités.

Un enjeu d'attractivité

L'attractivité des territoires est un sujet phare de nos jours, du fait de la concurrence exercée entre eux. Si pour la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou elle est principalement résidentielle, elle doit être complétée par une attractivité économique reposant sur l'offre d'emplois et l'implantation d'entreprises, ainsi que par une attractivité touristique.

L'indice d'attractivité économique est un outil permettant d'évaluer l'attractivité d'un territoire. Il classifie les Vallées du Haut-Anjou comme moyennement résidentiel, ce qui signifie que le territoire attire principalement pour habiter.

Une attractivité économique à renforcer

L'attractivité économique se mesure à travers le nombre d'emplois et d'entreprises que possède la Communauté de communes. On constate que des emplois sont créés sur le territoire, mais à une vitesse moindre que l'augmentation de la population. Ainsi, en 2015, près de 40% des habitants travaillaient en dehors de la Communauté de communes. L'enjeu est donc d'attirer des habitants qui pourront travailler sur le territoire ou y créer leur propre activité, et pas seulement y habiter.

En cela, les zones d'activités économiques sont essentielles. Elles accueillent de nouvelles entreprises, des commerces mais aussi de l'artisanat et de l'industrie. Plusieurs zones d'activités stratégiques sont identifiées sur le territoire, qu'elles soient commerciales, artisanales ou industrielles.

L'attractivité du territoire dépend également de la vitalité des centres-bourgs. Ceux de la Communauté de communes connaissent une vacance, certes plus faible que la moyenne nationale, mais néanmoins présente.

Une attractivité touristique à affirmer

Les touristes qui découvrent un territoire sont potentiellement de futurs habitants, sans parler de l'activité économique que le tourisme

« L'attractivité doit être à la fois résidentielle, économique et touristique »

peut créer. Pour la CCVHA, proche de secteurs touristiques importants, il s'agit d'une part de mieux se raccorder aux itinéraires de randonnées, piétons et cyclables. D'autre part, il importe de valoriser les activités proposées par les Vallées du Haut-Anjou, avec les parcs de loisirs existants, ou le bateau de croisière La Gogane pour exemple. Enfin, c'est la qualité d'accueil et notamment d'hébergement qui permettra d'attirer l'activité touristique sur notre territoire plutôt que sur ceux des alentours.



La proximité de la métropole angevine est une opportunité que les territoires voisins vont également tenter de saisir. Organiser la complémentarité de l'offre est un enjeu de taille pour réussir à tirer son épingle du jeu face à ces territoires.

Un territoire hétéroclite

Le territoire est hétérogène. L'évolution rapide de la population et l'accueil de nouveaux arrivants entraînent une disparité des attentes. Il devient donc important de mener des actions favorisant la cohésion des habitants anciennement implantés et récemment arrivés dans les Vallées du Haut-Anjou.

Le mélange de profils ruraux et de profils plus citadins crée une certaine disparité entre les modes de vie sur le territoire. En effet, les nouveaux arrivants sont majoritairement issus de contextes plus urbains et ont un mode de vie différent des habitants historiques du territoire. Une divergence peut donc apparaître entre les habitants de longue date et les nouveaux arrivants qui pourraient vouloir diffuser leur propre mode de vie.

« Les différences économiques entre bassins de vie ne sont pas négligeables. »

La richesse se concentre dans le cœur économique de la Communauté de communes, le bassin de vie de la Région du Lion d'Angers connaissant un revenu médian plus élevé dans toutes ses communes que les deux autres bassins de vie. Le taux de pauvreté y est inférieur à la moyenne départementale (voir ci-contre). L'Ouest-Anjou concentre également des richesses : le revenu médian y est plutôt élevé.

Son taux de pauvreté se situe en-dessous de la moyenne départementale (9,5%). En revanche, le bassin de vie du Haut-Anjou a un taux de pauvreté supérieur à celle-ci.

Ces disparités entre bassins de vie se retrouvent dans le taux de chômage et le nombre d'allocataires du RSA. C'est dans le Haut-Anjou que l'on trouve le taux de chômage le plus élevé, jusqu'à plus de 15% dans la commune déléguée de Châteauneuf-sur-Sarthe. On peut même parler d'une poche de pauvreté dans ce secteur. On y trouve également plus de ménages en situation de précarité énergétique, c'est-à-dire qui ont des difficultés à payer le chauffage de leur logement.

Trois enjeux émergent à la vue de ce constat. Le premier concerne la cohésion et la solidarité territoriales. Le deuxième est le sens même du projet de territoire : comment créer une dynamique collective face à des situations peu similaires ? Enfin, les modes de vie différents interrogent sur la manière de les faire coexister harmonieusement. Pour améliorer la situation sociale des Vallées du Haut-Anjou, une Fabrique territoriale spécifique a été organisée avec les acteurs sociaux et médico-sociaux.

EPCI 2015	Ménages fiscaux en 2014		Revenu médian par unité de consommation	Taux de pauvreté au seuil de 60%
	Total	Part des ménages imposés		
CC de la Région du Lion-d'Angers	5 461	52 %	20 049 €	8,8%
CC du Haut-Anjou	4 183	45 %	18 639 €	8,8%
CC Ouest-Anjou	4 123	48 %	18 376 €	9,5%
Maine-et-Loire	328 495	53%	19 687 €	11,7%
Pays de la Loire	1 551 029	56%	20 150 €	11,1%

Source : *Projet de territoire, Chiffres-clés CCVHA - AURA, p19*

Un foncier à préserver

L'attractivité territoriale dépend de manière non négligeable de sa capacité à proposer du foncier à un moindre coût qu'Angers Loire Métropole. Mais le foncier n'est pas une variable facilement maîtrisable, du fait des réglementations dont il fait l'objet et de la nécessité de favoriser des conditions de productions favorables à l'agriculture, qui constitue la colonne vertébrale de notre économie.

La démographie dynamique du territoire s'appuie beaucoup sur les flux migratoires. L'offre foncière étant à un coût plus bas que dans la métropole, les primo-accédants se dirigent facilement vers les Vallées du Haut-Anjou. C'est d'autant plus vrai que la part du budget des ménages allouée au logement a fortement augmenté ces dernières années, pour les propriétaires comme les locataires. Pour que l'attractivité résidentielle du territoire se poursuive, deux facteurs doivent donc être au rendez-vous : un différentiel de prix du foncier avec le cœur d'agglomération, et des prix absolus d'acquisition de logements compatibles avec les capacités financières des acquéreurs.

Or, le foncier est sujet à des réglementations importantes. En effet, depuis le début des années 2000, les politiques d'urbanisme luttent

contre l'étalement urbain et l'artificialisation des sols, encourageant ainsi la densification des opérations. Cette volonté de préserver l'espace rural s'intensifiera très probablement, réduisant ainsi le foncier disponible.

Cela rend la revitalisation des centres-bourgs d'autant plus nécessaire. Il s'agit d'une part de lutter contre leur vacance et d'autre part de les densifier en créant des logements en leur sein. La vacance se trouve principalement en Haut-Anjou, mais avec des situations différentes selon les bourgs. Une solution unique ne pourrait donc pas s'y imposer.

Le projet de territoire doit permettre d'anticiper ces changements et d'adapter la politique de la collectivité suffisamment en amont en imaginant des parcours résidentiels.



« La revitalisation des centres-bourgs est nécessaire pour préserver le foncier existant. »

Un secteur agri-alimentaire en transition

Le secteur agri-alimentaire est important tant en termes économiques qu'en termes de préservation du patrimoine environnemental. Il se confronte à des défis, principalement dus aux mutations de ce secteur d'emploi.

Les agriculteurs représentent une part importante des actifs du territoire, en comptant les nombreux emplois en amont et en aval de la chaîne de production. Mais le secteur agricole et en particulier l'élevage, font face à des difficultés économiques partout en France depuis plusieurs années.

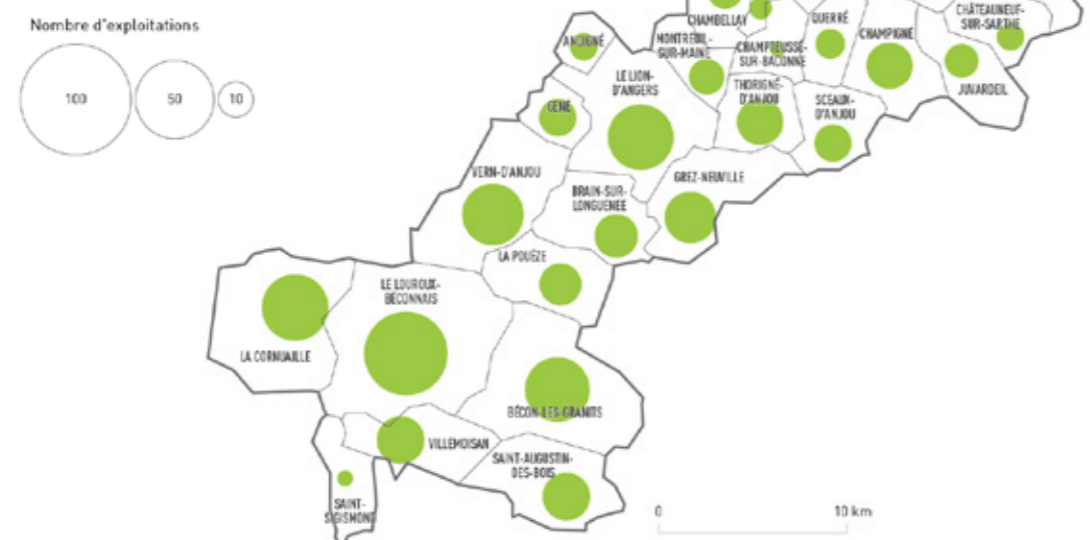
Parallèlement, un enjeu de renouvellement générationnel est très présent, de nombreux agriculteurs arrivant à l'âge de la retraite alors même que les relèvees ne sont pas toujours assurées. L'enjeu économique est grand.

Le développement du secteur agri-alimentaire est également essentiel pour la préservation du paysage bocager et des milieux naturels emblématiques des Vallées du Haut-Anjou.

L'élevage en particulier contribue au maintien des haies bocagères : elles sont entretenues par les agriculteurs pour empêcher les bêtes de se déplacer ou pour préserver les cultures.

Enfin, la présence d'exploitations agricoles participe à la qualité d'accueil de la Communauté de communes, avec la mise en avant de produits régionaux et du terroir. Les circuits-courts valorisent ces produits locaux. Le secteur agricole contribue donc de plusieurs manières à l'attractivité touristique de notre territoire.

(492 exploitations* dans l'EPCI, 8% du Département)



Source : Projet de territoire, Chiffres-clés CCVHA - AURA, p30

De forts enjeux énergétiques et climatiques

La transition énergétique et l'adaptation au changement climatique sont des enjeux d'avenir. Pour les Vallées du Haut-Anjou, l'agriculture est au cœur de ces questions, tandis que des opportunités s'ouvrent : il faut désormais qu'elles soient saisies.

Le changement climatique affectera notre campagne de plusieurs manières. La ressource en eau, par exemple, n'est pas si abondante et les cours d'eau qui traversent les Vallées du Haut-Anjou connaîtront à la fois probablement des crues et des fléchissements de leurs débits de plus en plus importantes.

Le territoire contribue au réchauffement climatique, d'une part par ses émissions de gaz à effet de serre et d'autre part par sa consommation d'énergie. Aujourd'hui, l'élevage produit une part importante des gaz à effet de serre, notamment à cause des rejets de méthane des bovins mais contribue fortement au stockage du carbone. Le transport routier, nécessaire pour acheminer les denrées vers et en dehors du territoire et pour les trajets domicile-travail, est le deuxième secteur le plus émetteur. Quant à l'énergie, ce sont les secteurs du transport routier et du résidentiel qui en consomment le plus.

La CCVHA, comme l'ensemble de la France, doit trouver des solutions pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre, mais aussi produire de l'énergie décarbonée – c'est-à-dire non dépendante des énergies fossiles, et accompagner la transition des mobilités.

Par différentes initiatives innovantes, elle bâtit des solutions durables et efficaces à l'échelle de son périmètre. Pour limiter le gaspillage des ressources et l'impact environnemental, la CCVHA s'est engagée pas à pas dans une économie plus écologique, responsable et inclusive. Schéma de mutualisation, Plan Climat Air Energie Territorial, projet de territoire responsable, labellisation Lucie... autant d'initiatives locales qui permettent de questionner les politiques existantes et futures sous l'angle RSO (responsabilité sociétale des organisations) et d'identifier de nouvelles actions durables et responsables. Preuve de cet engagement, la CCVHA est la première collectivité labellisée LUCIE 26000 (voir ci-contre) et ainsi territoire pilote des démarches RSO territoriales en France.

1re

collectivité labellisée Lucie



Le label Lucie

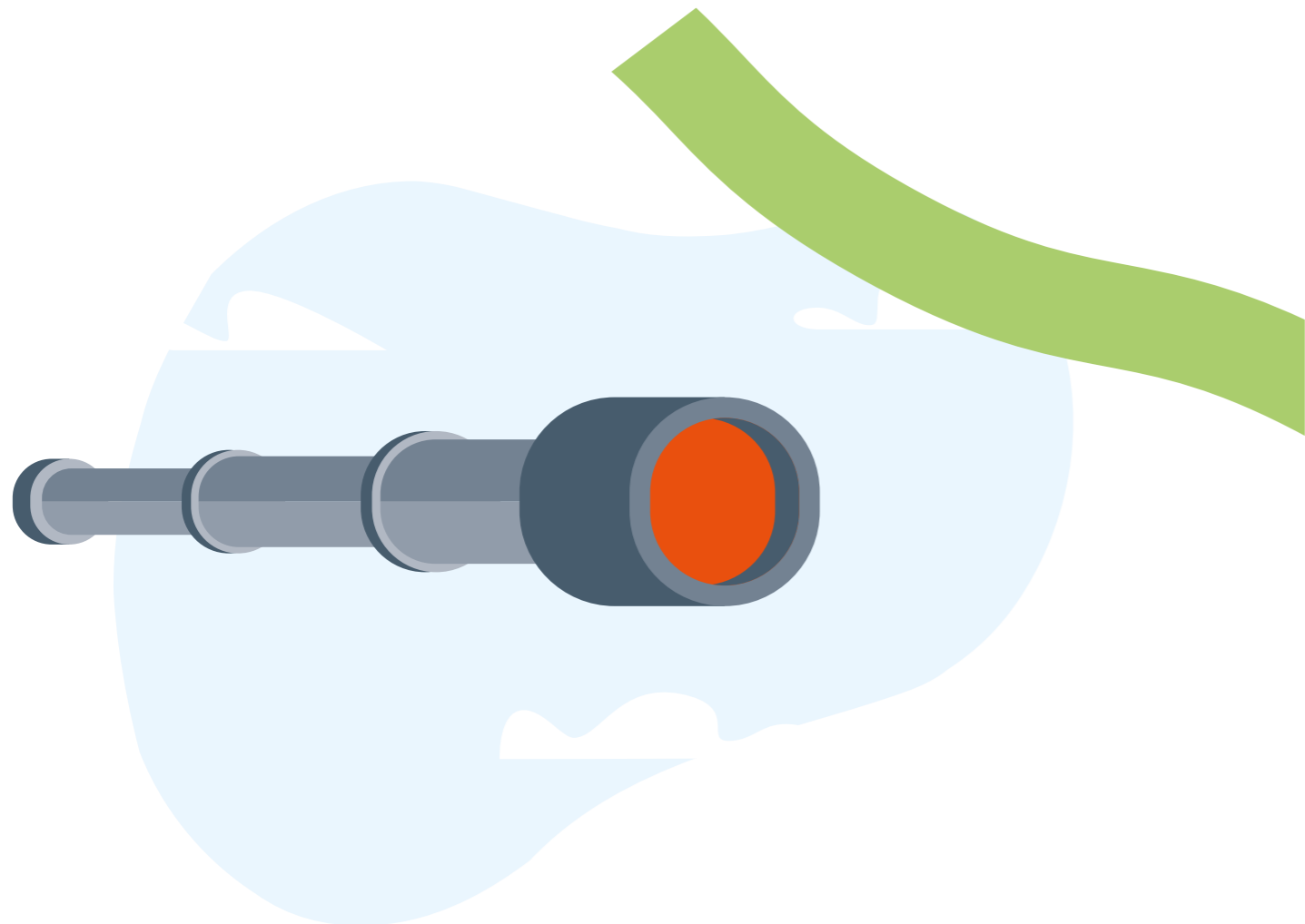
Il évalue les organisations au regard de la norme internationale ISO 26000. Cette norme vise à rendre les organisations plus responsables, respectueuses de l'humain et de l'environnement, de sorte qu'elles aient un impact positif sur leur écosystème. La labellisation Lucie concerne plusieurs thématiques :

- La gouvernance responsable et transparente
- Le respect des individus
- La qualité de vie au travail
- La protection de la nature
- L'éthique des pratiques

- Le respect des intérêts des citoyens
- Un engagement pour l'intérêt général

Pour obtenir le label, la Communauté de communes a pris 49 engagements de progrès définis à partir des sept axes ci-dessus. Le label Lucie est aussi un réseau d'entraide, qui permet de rencontrer d'autres acteurs, de s'inspirer et d'échanger. Avec Lucie 26000, la CCVHA est dans une démarche d'amélioration continue afin de conserver sa position d'acteur engagé et responsable vers une économie plus inclusive et écologique.

Notre **VISION STRATÉGIQUE** pour un territoire responsable



Après avoir clarifié notre identité, révélé nos atouts et mis en lumière les défis que nous devons relever, nous avons élaboré avec nos forces vives une vision partagée pour nos bassins de vie, à horizon 2030. Le projet de territoire se fonde sur quatre axes, détaillés dans les pages qui suivent. Certaines actions sont déjà engagées, d'autres le seront dans les années à venir. Notre ambition : être un territoire de flux, ouvert sur ses voisins, qui sait tirer les richesses de toutes ses parties prenantes.

Habiter et accueillir durablement de nouveaux habitants

La dynamique résidentielle, l'un des atouts de notre territoire, fait face à des défis. Il importe donc de reconsidérer les politiques d'urbanisme et d'habitat portées par les collectivités dans une perspective de gestion durable des ressources naturelles, de cohésion du tissu social et d'enrichissement des facteurs d'attractivité résidentielle.



Notre stratégie consiste à repenser notre manière d'accueillir des résidents sur le territoire. L'objectif est de mettre en place une urbanisation respectueuse des ressources naturelles. Autrement dit, nous devons limiter l'étalement urbain et l'artificialisation des sols. Cela passe par une revitalisation de nos centres-bourgs, la rénovation du bâti existant ou encore une plus grande coopération sur le territoire avec nos voisins, afin de l'aménager de manière cohérente et équitable.

C'est aussi le type de logements proposés qu'il s'agit d'adapter. Les besoins évoluent : les demandes se tournent davantage vers des logements de taille intermédiaire. L'évolution de notre population, avec d'un côté un rajeunissement et de l'autre un vieillissement, nécessite d'ajuster notre offre de logements.

Le projet de territoire porte une attention particulière aux plus fragiles avec, par exemple, la poursuite du déploiement d'une offre de services de proximité adaptée. L'aboutissement du réseau territorial de santé, déjà en cours de déploiement, est un autre moyen d'agir pour l'égalité d'accès aux soins pour tous.

La mobilité est liée à ces questions d'urbanisme : les habitants doivent pouvoir se déplacer. Nous prévoyons d'ici 2030 le déploiement de modes doux sur le territoire, ainsi que des services de déplacement pour les moins mobiles d'entre nous, dont certains sont déjà en place, comme le transport solidaire par exemple. Un dispositif d'auto-stop sécurisé est actuellement à l'étude.

Les actions engagées en 2020

- Revitaliser les centre-bourgs et lutter contre la vacance.
- Améliorer l'accès aux services de proximité à la population.
- Poursuivre le développement d'un réseau territorial de santé.
- Développer la mobilité des publics moins mobiles.

Une identité rurale porteuse

L'identité rurale de notre territoire est indéniable, tant par la présence d'une agriculture historique que par des ressources naturelles variées. Le projet des Vallées du Haut-Anjou entend mettre en valeur ces atouts au service de la qualité de vie des habitants mais aussi comme sources d'attractivité pour les générations futures.

Préserver l'agriculture et le bocage

L'agriculture est importante pour le territoire, d'un point de vue économique comme patrimonial. Le projet territorial propose de co-construire l'ambition de demain avec la profession agricole pour soutenir le secteur. La gestion du foncier et sa préservation est une autre manière de favoriser le maintien de l'agriculture. Notre stratégie d'actions vise aussi à favoriser la transition vers une agriculture plus responsable, par exemple en soutenant la mise en place de circuits courts et locaux. Ces efforts sont doublement bénéfiques, car le maintien de l'agriculture contribue à celui de la trame bocagère.

Préserver cette dernière permet de protéger la biodiversité et de prévenir les risques d'inondation tout en absorbant du carbone. Le projet de territoire prévoit une mobilisation des acteurs de la société civile et des professionnels de l'agriculture pour entretenir le bocage et sensibiliser les habitants. Nous étudions aussi la possibilité de faire du bocage un atout économique en mettant en place une filière bois-énergie (production de combustible en granulés). La gestion des ressources en eau est également un enjeu traité dans le projet.

Les actions engagées en 2020

- Poursuivre le programme de plantation des haies bocagères et le Contrat Nature 2050.
- S'engager pour une stratégie agricole globale sur le territoire.
- Faciliter la transmission des élevages à de jeunes agriculteurs.
- Maîtriser la consommation d'énergie des équipements publics.
- Engager le développement d'une filière de biogaz.
- Étudier la faisabilité d'une filière bois-énergie.

Une nécessaire transition écologique

Les Vallées du Haut-Anjou font le choix d'être un acteur de la transition environnementale et énergétique. Ainsi, le projet territorial inclut des actions pour baisser la consommation d'énergie tant dans les bâtiments publics que dans les logements. Pour contrebalancer les émissions de gaz à effet de serre issues de l'élevage, nous étudions la mise en place d'une filière de biogaz. Le programme d'actions intègre également le déploiement d'énergies renouvelables dans le respect du patrimoine paysager de notre territoire.

Notre patrimoine environnemental et naturel de qualité, tout comme notre qualité d'accueil est à mettre en valeur. En cohérence avec la stratégie d'attractivité touristique de l'Anjou Bleu, le programme d'actions vise à attirer des touristes. Il importe aussi que nos résidents se sentent bien sur le territoire. Pour cela, nous avons la chance d'avoir un tissu associatif développé, qui contribue à l'intégration des habitants. Le soutien aux initiatives locales est intégré dans le programme d'actions.

Tirer parti des dynamiques du bassin angevin sur notre territoire

Notre objectif : conforter et développer le tissu économique et social de notre territoire, en tirant parti des dynamiques de l'aire urbaine angevine. Investir le secteur du numérique, soutenir les entreprises, offrir des équipements culturels et sportifs de qualité : tout cela y contribue.

Le projet territorial vise à attirer de nouvelles entreprises sur notre territoire. Cela suppose que l'on renvoie l'image d'une terre d'accueil. Nos zones d'activités sont au centre de cette dynamique. À ce titre, l'activité économique et commerciale de nos centres-bourgs doit être soutenue avec la création de petites activités et le maintien des activités existantes. La formation de nos jeunes fait partie du programme d'actions, tout comme l'accompagnement des porteurs de projet qui souhaiteraient développer une activité dans les Vallées du Haut-Anjou.

Le numérique, une opportunité économique

L'industrie numérique est un secteur en pleine expansion et constitue une opportunité de développement économique pour le territoire. Pour cela, le projet des Vallées du Haut-Anjou consiste à favoriser les initiatives portées par la société civile et le monde associatif, mais aussi faciliter le télétravail et le travail collaboratif. Le programme d'actions prévoit la création de tiers-lieux à travers la poursuite des dispositifs tels que Innov'Lab et Innov'Num. Attirer les entreprises innovantes et les travailleurs nécessitent une bonne couverture en fibre optique, mais également en téléphonie mobile. La Communauté de communes travaille donc à résorber les dernières zones blanches du territoire, en partenariat avec Anjou Numérique.



« Le projet Innov'Num répond à la volonté partagée par l'ensemble des élus de la Communauté de communes de garantir l'accès de tous les habitants du territoire au numérique. »



« En 2019, 7 communes ont accueilli des spectacles grand public, 21 ateliers culturels ont été proposés dans les écoles et les EHPAD et 5 animations complémentaires (expositions, transhumance...) ont été organisées mobilisant, plus de 1 450 participants au total. »

Une offre culturelle et de loisirs pour tous

Ce que la Communauté de communes offre en termes d'équipements sportifs, mais aussi de programmation culturelle, est déterminant pour attirer et conserver de nouveaux résidents. L'offre actuelle est déjà conséquente. Il s'agit donc de conforter le portage culturel effectué par la collectivité. Par ailleurs, des actions seront menées pour encourager les dynamiques culturelles de proximité et rendre l'offre culturelle plus participative, notamment en créant un réseau de lieux propices aux

expériences collaboratives. Le programme d'actions prévoit d'augmenter les ressources des structures jeunesse afin de leur permettre de monter des projets avec les jeunes. Tous ces efforts ne doivent pas être conçus en vase clos, mais bien prendre en compte les équipements des territoires voisins. Le projet des Vallées du Haut-Anjou veillera à l'accès aux différents équipements, notamment pour que les plus jeunes puissent s'y rendre plus facilement.

Les actions engagées en 2020

- Créer un réseau de tiers-lieux.
- Développer la formation au numérique.
- Développer et réaménager les zones d'activités économiques.
- Travailler à maintenir ou créer des activités économiques dans tous les bourgs.
- Compléter l'offre de structures d'accueil à destination de la jeunesse.
- Organiser les mobilités vers les équipements sportifs et de loisirs.

Renouveler la gouvernance et poursuivre le dialogue

Le projet de la CCVHA est ambitieux mais dimensionné à l'image de notre territoire. Le plan d'actions sera amené à évoluer pour intégrer des idées nouvelles, des projets innovants et non identifiés à ce jour, poursuivant les échanges avec l'ensemble des parties prenantes.



« Avec 5 vice-présidentes et 4 vice-présidents élus en 2020 à la communauté de communes, l'exécutif communautaire est paritaire. »

Pérenniser la participation des acteurs du territoire

Au-delà de ce comité, les Fabriques territoriales qui ont permis d'élaborer ce plan d'actions ont vocation à continuer. En effet, échanger avec les parties prenantes, qu'elles soient des acteurs de la société civile, des associations ou bien de simples citoyens, est essentiel. La co-construction pourrait également prendre de nouvelles formes, avec par exemple la création d'un budget participatif ou des appels à projet citoyens. La consultation de la population devra également être coordonnée avec les communes, afin de la rendre lisible et compréhensible par le public.

La coopération avec les territoires voisins

Le projet territorial encourage une coordination plus grande avec les territoires voisins, dont Anjou Bleu Communauté et Angers Loire métropole. L'enjeu est de développer des habitudes de travail, voire des alliances, des coopérations, et d'incarner ce territoire ouvert auquel nous aspirons. Co-construction, dialogue avec les forces vives, échanges avec nos voisins : tout cela s'inscrit dans notre démarche de progrès concrétisée par notre labellisation Lucie.

Les actions engagées en 2020

- Dresser un bilan du schéma de mutualisation actuel.
- Définir les modalités pour renforcer la coopération entre les communes et la Communauté de communes.
- Rendre le projet de territoire évolutif.
- Imaginer de nouveaux dispositifs pour cultiver le faire-ensemble.
- Continuer à mener des Fabriques territoriales.
- Faire vivre le dialogue avec tous les acteurs.



Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou

Place Charles de Gaulle - 49220 Le Lion d'Angers

☎ 02 41 95 31 74 - ✉ contact@valleesduhautanjou.fr

www.valleesduhautanjou.fr

📘 [@valleesduhautanjou.fr](https://www.facebook.com/valleesduhautanjou) 📷 [valleesduhautanjou](https://www.instagram.com/valleesduhautanjou)

Comité de rédaction : M. Etienne GLEMOT, Président de la CCVHA (directeur de rédaction) • Mme Virginie GUICHARD, Vice-présidente déléguée au projet de territoire • Mme Marie-Françoise BELLIER-POTTIER, Vice-présidente déléguée à la communication (mandat 2017-2020) • Mme Yamina RIOU, Vice-présidente déléguée à la culture et à la communication (mandat 2020-2026) • M. Christophe GHEERAERT, Directeur Général • M. Daniel PEREIRA, Directeur adjoint au développement économique et aux services à la population • Mme Coline GUERIN, Responsable communication • **Conception - réalisation :** EPICEUM • **Date de parution :** juillet 2020 • **Crédits photos :** Office de Tourisme Anjou Loir et Sarthe (p13) / Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou • **Impression** en 350 ex. par Elographic sur du papier issu de forêts gérées durablement